RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

BNP PARIBAS

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

EXEMPLAIRE CLIENT

BNP PARIBAS, S.A. au capital de 2 261 621 342 euros dont le siège social est à PARIS (75009), 16 Boulevard des Italiens, immatriculée sous le n° 662 042 449 - RCS PARIS - identifiant CE FR76662042449 - ORIAS n° 07 022 735, représentée par Sebastien MARIAUZOULS soussigné(e),

atteste par la présente :

- que le compte ouvert sur les livres de son agence de VIARMES au nom de la société en formation SCI 3ALT au capital de 1 000 euros, dont le siège social est fixé :
  59 RUE DE GUIDAULT
  41200 ROMORANTIN LANTHENAY,

  avec pour objet Location de terrains et d'autres biens immobiliers , est créditeur de la somme de 1 000 euros, représentant 100,00 % du capital libéré de cette société,

- que cette somme est indisponible jusqu'à justification de l'immatriculation de ladite société au Registre du Commerce et des Sociétés,

- qu'elle est en possession d'une liste comportant les nom, prénoms et domicile (ou dénomination, forme et siège social) des souscripteurs avec l'indication des sommes versées par chacun d'eux.

Une photocopie de cette liste, certifiée conforme par ses soins, se trouve jointe à la présente attestation.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à le 12.12.2024

Prénom, nom du signataire

Sebastien	MARIAUZOULS

[redacted]

BNP PARIBAS

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

PERSONNES PHYSIQUES

EXEMPLAIRE CLIENT

IDENTITE	MONTANT VERSE (EN EUROS)
Nom et prénom : M. CHLYAH ABDELHAK Date de naissance : [redacted] Adresse : [redacted]	[redacted]
Nom et prénom : Mme CHLYAH AFRAH Date de naissance : [redacted] Adresse : [redacted]	[redacted]

TOTAL : 1 000 **euros.**

BNP PARIBAS

ATTESTATION D'OUVERTURE DE COMPTE

EXEMPLAIRE CLIENT

BNP PARIBAS, S.A. au capital de 2 261 621 342 euros dont le siège social est à PARIS (75009), 16 Boulevard des Italiens, immatriculée sous le n° 662 042 449 - RCS PARIS - identifiant CE FR76662042449 - ORIAS n° 07 022 735, représentée par Sebastien MARIAUZOULS soussigné(e),

atteste par la présente :

qu'à la demande de M. CHLYAH Abdelhak, né le [redacted]

demeurant : [redacted]

fondateur de la société sci - société civile immobilière en formation SCI 3ALT au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé :
59 RUE DE GUIDAULT
41200 ROMORANTIN LANTHENAY,

avec pour objet location de terrains et d'autres biens immobiliers,

un compte destiné à recevoir les fonds provenant des souscriptions en numéraire au capital de la société en formation SCI 3ALT a été ouvert sur les livres de son agence de VIARMES.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à le 12.12.2024

Prénom, nom du signataire

Sebastien	MARIAUZOULS

[redacted]

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE

SOCIETE CIVILE EN COURS DE CONSTITUTION

EXEMPLAIRE CLIENT

Je soussigné :
M. CHLYAH Abdelhak, né le [redacted]

demeurant : [redacted]

agissant en qualité de mandataire des futurs associés de la société SCI 3ALT (sci - société civile immobilière) au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé :

59 RUE DE GUIDAULT
41200 ROMORANTIN LANTHENAY,

avec pour objet location de terrains et d'autres biens immobiliers, ainsi qu'il en résulte des statuts de ladite société, ou d'un acte séparé, dont nous vous remettons ci-joint un exemplaire.

Rappelons que pour le compte de la future société : SCI 3ALT actuellement en cours de constitution, nous avons demandé l'ouverture, le 12.12.2024, sur les livres de BNP Paribas agence de VIARMES selon des conditions arrêtées entre nous-mêmes et ladite Banque, d'un compte spécial destiné à recevoir les fonds correspondant au dépôt du capital social de la "Société en formation".

Demandons à BNP Paribas, au nom et pour le compte de la "Société en formation", l'ouverture d'un **compte collectif indivis** destiné à enregistrer les opérations de la "Société en formation" jusqu'à ce qu'intervienne son immatriculation au RCS de BLOIS.
Ce compte collectif indivis sera ouvert sous la dénomination ci-dessus précisée de la future société suivie de la mention "Société en cours de constitution".

Conformément aux dispositions de l'Article 1843 du Code Civil, l'immatriculation de la "Société en formation" au Registre du Commerce et des Sociétés de BLOIS emportera reprise automatique des engagements visés par lesdits statuts ou ledit acte séparé. Dès l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés, toutes les sommes dues à un titre quelconque à BNP Paribas seront prélevées de plein droit par simple compensation, par les soins de la Banque, sur les sommes qu'elle détient dans le compte bloqué "Société en formation" ouvert sur ses livres.

Tant que la "Société en formation" n'aura pas été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BLOIS et dans le cas où elle ne serait pas immatriculée, nous nous reconnaissons engagés indéfiniment et solidairement sans discussion, division, ni réserve au remboursement intégral de toutes sommes qui pourraient être dues à un titre quelconque à BNP Paribas.

Ce compte fonctionnera sous l'une quelconque de nos signatures.

Fait à [redacted]

le 12.12.2024

Signature du mandataire

lu et approuvé

N° ADEME FR200182_01XHWE

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE

SOCIETE CIVILE EN COURS DE FORMATION

EXEMPLAIRE CLIENT

Je soussigné :
M. CHLYAH Abdelhak, né le [redacted]

demeurant : [redacted]

futur associé de la sci - société civile immobilière SCI 3ALT (la "Société en formation"), actuellement en cours de constitution,

demande à BNP Paribas, de bien vouloir ouvrir, tant en mon nom personnel qu'au nom et pour le compte de la "Société en formation", un compte spécial destiné à recevoir les fonds correspondant au dépôt du capital social de la "Société en formation" (pour les SCP, conformément à l'article de référence repris dans l'annexe 1).

Ce compte sera ouvert sous la dénomination ci-dessus précisée de la future société suivie de la mention "Société en formation".

Ma demande concernant une SCP, dans ce cas, le compte aura pour objet les versements relatifs à la souscription en numéraire et à la libération à hauteur de 100,00 % de la valeur nominale des 100 parts sociales composant le capital social.

Concernant la société précitée, je vous remets ci-joint :

- ☐ le projet de statuts,
- ☐ les statuts signés,
- ☐ une copie des statuts certifiée conforme à l'original.

Document qui contient l'identité de l'ensemble des associés et la répartition entre eux des parts sociales.

- ☐ Concernant les SC - SNC ou SCS : les fonds déposés sur ce compte seront bloqués jusqu'à la production du certificat attestant l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés (extrait Kbis) délivré par le greffe du Tribunal de Commerce de BLOIS.
- ☐ Concernant les SCP : les fonds déposés sur ce compte seront bloqués jusqu'à la production du document de référence selon annexe 1.
- ☐ Les fonds déposés sur ce compte ne seront pas bloqués.

Vos reçus aux déposants d'espèces ou de chèques devront porter la mention de la somme versée ainsi que les nom, prénoms et domicile, ou dénomination, capital, siège social, numéro d'immatriculation au Registre du Commerce du déposant et préciser l'affectation des fonds à la souscription de 100 parts sociales de la société : SCI 3ALT (sci - société civile immobilière).

A ma demande, l'ouverture de ce compte sera constatée par une attestation BNP Paribas.

SC - SNC - SCS : au cas où la société ne serait pas constituée, les fonds ne pourront être retirés que dans les conditions prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.
SCP : au cas où la société ne serait pas constituée, les fonds seraient restitués à chacun des participants dans la proportion de son versement ou bien à leur mandataire commun sur présentation d'un ordre signé de tous.

Fait à [redacted]

le 12.12.2024

Signature de l'associé demandant l'ouverture du compte

lu et approuvé

[redacted]

N° ADEME FR200182_01XHWE

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE

SOCIETE CIVILE EN COURS DE FORMATION

EXEMPLAIRE CLIENT

ANNEXE 1 (cocher l'activité propre à la société) :

	ACTIVITE DE LA SCP	ARTICLE DE REFERENCE
	Commissaires priseurs	Article 15 du décret n° 69-763 du 24 juillet 1969
	Commissaires aux comptes	Article 136 du décret n° 69-810 du 12 août 1969
	Avoués	Article 15 du décret n° 72-669 du 13 juillet 1972
	Huissiers de justice	Article 15 du décret n° 69-1274 du 31 décembre 1969
	Greffiers de tribunaux de commerce	Article 15 du décret n° 71-688 du 11 août 1971
	Avocats	Article 16 du décret n° 92-680 du 20 juillet 1992
	Géomètres experts	Article 11 du décret n° 76-73 du 15 janvier 1976
	Médecins	Article 15 du décret n° 77-636 du 14 juin 1977
	Architectes	Article 12 du décret n° 77-1480 du 28 décembre 1977
	Directeurs de laboratoires d'analyses de biologie médicale	Article 13 du décret n° 78-326 du 15 mars 1978
	Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation	Article 15 du décret n° 78-380 du 15 mars 1978
	Chirurgien dentiste	Article 13 du décret n° 78-906 du 24 août 1978
	Vétérinaires	Article 16 du décret n° 79-885 du 11 octobre 1979
	Infirmiers	Article 12 du décret n° 79-949 du 9 novembre 1979
	Masseurs kinésithérapeutes	Article 12 du décret n° 81-509 du 12 mai 1981
	Experts agricoles et fonciers et experts forestiers	Article 8 du décret n° 86-636 du 14 mars 1986

ANNEXE 2 (cocher l'activité propre à la société) :

	ACTIVITE DE LA SCP	DOCUMENT DE REFERENCE
	Commissaires priseurs	Journal Officiel publiant l'arrêté du Garde des Sceaux approuvant la constitution de la société
	Commissaires aux comptes	Justification de l'inscription de celle-ci sur la liste des commissaires aux comptes
	Avoués	Journal Officiel publiant l'arrêté du Garde des Sceaux approuvant la constitution de la société
	Huissiers de justice	Journal Officiel publiant l'arrêté du Garde des Sceaux approuvant la constitution de la société
	Greffiers de tribunaux de commerce	Journal Officiel publiant l'arrêté du Garde des Sceaux portant agrément et nomination de la société
	Avocats	Justification de l'inscription de la société au Barreau
	Géomètres experts	Justification de l'inscription de celle-ci au tableau de l'Ordre
	Médecins	Justification de l'inscription de celle-ci au tableau de l'Ordre
	Architectes	Justification de l'inscription de celle-ci au tableau de l'Ordre
	Directeurs de laboratoires d'analyses de biologie médicale	Justification du dépôt des statuts de la société au secrétariat-greffe du Tribunal de Grande Instance du ressort du siège social de ladite société
	Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation	Justification de celle-ci dans un office d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation
	Chirurgien dentiste	Justification du dépôt des statuts de la société au secrétariat-greffe du Tribunal de Grande Instance du ressort du siège social de ladite société
	Vétérinaires	Justification de l'inscription de celle-ci au tableau de l'Ordre des vétérinaires
	Infirmiers	Justification de l'inscription de la société sur la liste des sociétés civiles professionnelles d'infirmiers ou d'infirmières
	Masseurs kinésithérapeutes	Justification de l'inscription de la société sur la liste des SCP de masseurs - kinésithérapeutes
	Experts agricoles et fonciers et experts forestiers	Justification de l'inscription de celle-ci sur la liste des experts agricoles et fonciers et d'experts forestiers